

1741, 16 février - Continuation du bail à « Louis Meché et Sebastien Gerard Le Jeune laboureurs demeurants audit lieu de hesse », « pour la jouissance des batimens, chenevieres, preys, terres et autres heritages »

*Nom et qualité des personnes citées dans le texte :*

Dom Henry Le Clerc Abbé de Haute-Seille ; Louis Meché et Sebastien Gerard , fermiers de la seigneurie de Hesse

Début du bail : « 18 xbre 1732 » (décembre)

Continué pour 3 ans le 25 fevrier 1739

Continué pour 3 ans le 16 février 1741

Ce jourd'huy seizieme febvrier mil sept cent quarante et un

Pardevant le tabellion le Procureur fiscal de la baronnie de Lorquin et Seigneurie de hesse (...) fut present en personne Dom henry Le Clerc abbé de hautteseille seigneur dudit lieu de hesse et autres lieux (...)

lequel a reconnu et confessé volontairement avoir laissé, le continué pour le terme de trois années seulement entiere et consecutive qui ont commencé à la St Georges de l'année dernière 1740 pour finir a pareil jour après les dittes trois années expirées et revolües, a **Louis Meché et Sebastien Gerard Le Jeune laboureurs demeurants audit lieu de hesse** aussi presents acceptants chacun pour moitié leurs femmes hoirs ou ayants causes le bail qu'il leur a fait le passé par devant le Sieur Vauderin? Tabellion a Blamont le 15 decembre 1732 ou 1739 ? (...) pour la jouissance des batimens, chenevieres, preys, terres et autres heritages a eux laissés par le meme bail